



Congés payés fermeture d'établissement ou non

Par **reti elvina**, le **13/03/2017** à **16:44**

Bonjour,

Est-il préférable qu'une entreprise ferme son établissement durant des congés annuels ou au contraire qu'elle reste ouverte et qu'elle impose à ses salariés de prendre des congés pendant des périodes établies par cette dernière ?

Sachant, qu'elle demanderait aux salariés de prendre 2 semaines de vacances pendant les dates établies, mais que dans tous les cas il sera nécessaire que les salariés prennent des vacances pendant la période de référence établie par la loi à savoir du 1er mai au 31 octobre.

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **13/03/2017** à **17:33**

Bonjour,

C'est une interrogation curieuse car la fermeture de l'entreprise dépend souvent de son activité et/ou d'exigences commerciales...

D'autre part, l'employeur est obligé de proposer 4 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement au moins 2 semaines mais avec l'accord du salarié s'il n'y a pas de fermeture de l'entreprise...

Par **reti elvina**, le **13/03/2017** à **19:58**

merci pour votre réponse, c'est que je pensais aussi.